

neuf, trente-deux, trente-trois quarante-quatre, quarante-cinq, quarante-neuf, cinquante, cinquante-cinq, cinquante-neuf, soixante, soixante-deux, soixante-cinq, soixante-six, soixante-sept, soixante-huit, soixante-douze, soixante-treize, soixante-seize, soixante-dix-sept, quatre-vingt-un, quatre-vingt-deux, quatre-vingt-huit, quatre-vingt-neuf;

Et aussi une partie de deux arpents de largeur sur onze arpents de profondeur du lot No 64; une partie de trois arpents de largeur sur dix arpents de profondeur du lot No 61, et une partie de trois arpents de largeur sur vingt arpents de profondeur du lot No 63, étant la partie est de ces dits lots et faisant actuellement partie de la municipalité scolaire No 3 de la paroisse de Saint-Michel d'Yamaska.

La dite érection ne devant prendre effet qu'au premier de juillet prochain (1892).—*Gazette officielle*, 19 sept. courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Avis d'érection de municipalité scolaire.

Eriger en municipalité scolaire, sous le nom de "Saint-Henri de Péribonca," comté du Lac Saint-Jean, le territoire comprenant les lots du canton Taillon qui suivent, savoir: du lot No 1 au lot No 21 inclusivement du 1er rang; du lot No 1 au lot No 30 inclusivement du 2e rang; et du lot No. 22 au lot No 30 inclusivement du 3e rang.

La dite érection ne devant prendre effet qu'au mois de juillet prochain (1892).—*Gazette officielle*, 19 sept. courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Demande d'érection de municipalité scolaire.

Détacher de la municipalité de Notre-Dame de la Victoire, les lots du cadastre Nos 240, 242, 244, 245, 246, 247, 248, 252 et 250, et les annexer à celle de Saint-Henri, dans le comté de Lévis, pour les fins scolaires.

GÉDÉON OUMET,
Surintendant.

Québec, 17 septembre 1891.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, en date du 22 septembre courant (1891), de nommer M. Vital Savarie, commissaire d'écoles de la municipalité de St-Antoine, comté de Chateauguay, en remplacement de M. Joseph Aganier, qui a quitté la municipalité.—*Gazette officielle*, 26 sept. courant.

COMITE CATHOLIQUE DU CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Séance du 25 septembre 1891.

PRESENT: Le Surintendant, président,
S. E. le cardinal Taschereau,
Mgr l'archevêque de Montréal,
" " d'Ottawa,
" l'évêque de Trois-Rivières,
" " de Sherbrooke,
" " de Saint-Hyacinthe,
" " de Chicoutimi,
" " de Rimouski.
" N.-L. Lorrain, vicaire-apostolique de Pontiac,
M. l'abbé Douville, représentant Mgr l'évêque de Nicolet,
L'honorable juge L.-A. Jetté,
" H. Archambault,
M. P.-S. Murphy,
M. Eugène Crépeau,
M. H.-R. Gray,
M. le docteur J.-L. Leprohon.

Lecture d'une lettre de Sa Grandeur Mgr l'évêque de Nicolet informant le Comité que, pour cause d'absence, il délègue M. l'abbé Douville pour le représenter à la présente session.

Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance.

Le sous-comité chargé de l'examen des livres classiques, auquel étaient présents Son Eminence le cardinal Taschereau, Mgr l'évêque de Sherbrooke, Mgr l'évêque de Rimouski, M. P.-S. Murphy et le Surintendant, fait le rapport qui suit:

Sous-comité chargé de l'examen des livres classiques.

Séance du 25 septembre 1891.

1. "Préceptes de l'Hygiène scolaire", par le docteur J.-I. Desroches, Montréal, 1891. — Approuvé.

2. "Cathéchisme d'Hygiène", édition anglaise. — Approuvé.

3. "Commerce, cours élémentaire", par F T D M. S., Québec.—Approuvé.